



PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU BIC

DOCUMENT D'INFORMATION

Présentation

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a le mandat de planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois, ainsi que d'encadrer leur exploitation. Le réseau des parcs nationaux du Québec compte 28 territoires, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, géré conjointement avec le gouvernement du Canada.

Créé en 1984, le parc national du Bic est une aire protégée de 33,2 km² située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, dans la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette. Ce parc national comporte des portions marines et terrestres localisées dans les municipalités de Saint-Fabien et de Rimouski (district 11 : Le Bic). La mission du parc national est d'assurer la protection d'un échantillon représentatif de la région naturelle du littoral sud de l'estuaire du Saint-Laurent, tout en le rendant accessible aux générations actuelles et futures à des fins d'éducation et de récréation extensive. Ce territoire revêt également un caractère exceptionnel avec sa côte découpée et ses massifs montagneux, dont les sommets supplantent

considérablement la moyenne de la région naturelle. Il accueille près de 370 000 visiteurs annuellement.

Le parc national du Bic est un parc marin côtier. En effet, 43,5 % de sa superficie est recouverte d'eau salée de façon permanente ou intermittente, tandis que 56,5 % est terrestre. Malgré sa petite superficie, le parc national présente une grande diversité de paysages et d'écosystèmes, où l'influence marine est omniprésente.

Le littoral estuarien maritime est changeant et dynamique, notamment en raison des marées qui le modifient quotidiennement. Il recèle de larges vasières et marais salés, des plages de sable et de galets, des terrasses rocheuses, des îles, des récifs et des falaises qui donnent accès à une faune et à une flore très variées et typiques de ces milieux particuliers et exigeants.

Le milieu terrestre du parc national du Bic est caractérisé par un relief contrasté, avec des zones rocheuses aux forts dénivelés et des falaises en bord de mer qui alternent avec des zones de replats. La majeure partie du milieu terrestre est recouverte



par une forêt de transition entre la forêt feuillue et la forêt boréale. Des milieux en friche, qui témoignent de l'agriculture pratiquée avant la création du parc national, ainsi que de petites zones de milieux humides d'eau douce (étangs, tourbières, rivières), occupent les zones basses du parc national.

La flore du parc national du Bic compte au moins 748 espèces, sous-espèces ou variétés de plantes. Environ 25 % de la flore est d'origine exotique. La diversité floristique du parc national est amplifiée par la grande diversité d'habitats attribuable à l'interpénétration de la côte et de l'estuaire, à son relief de même qu'à la présence de falaises calcaires.

La diversité des écosystèmes et des niches écologiques présents au parc national permet également une grande diversité faunique. Globalement, on recense à ce jour 40 espèces de poissons, 248 espèces d'oiseaux, 10 espèces d'amphibiens et reptiles et 38 espèces de mammifères.

Du fait de la situation marine particulière du parc national, les espèces associées à ce type de milieu constituent une part importante de la faune, notamment les invertébrés, les poissons, les oiseaux et les mammifères. En raison de son abondance, de sa proximité et de la facilité de l'observer sur les échoueries de juillet à octobre, le phoque commun, un mammifère marin, tient le rôle d'animal emblème du parc national du Bic.

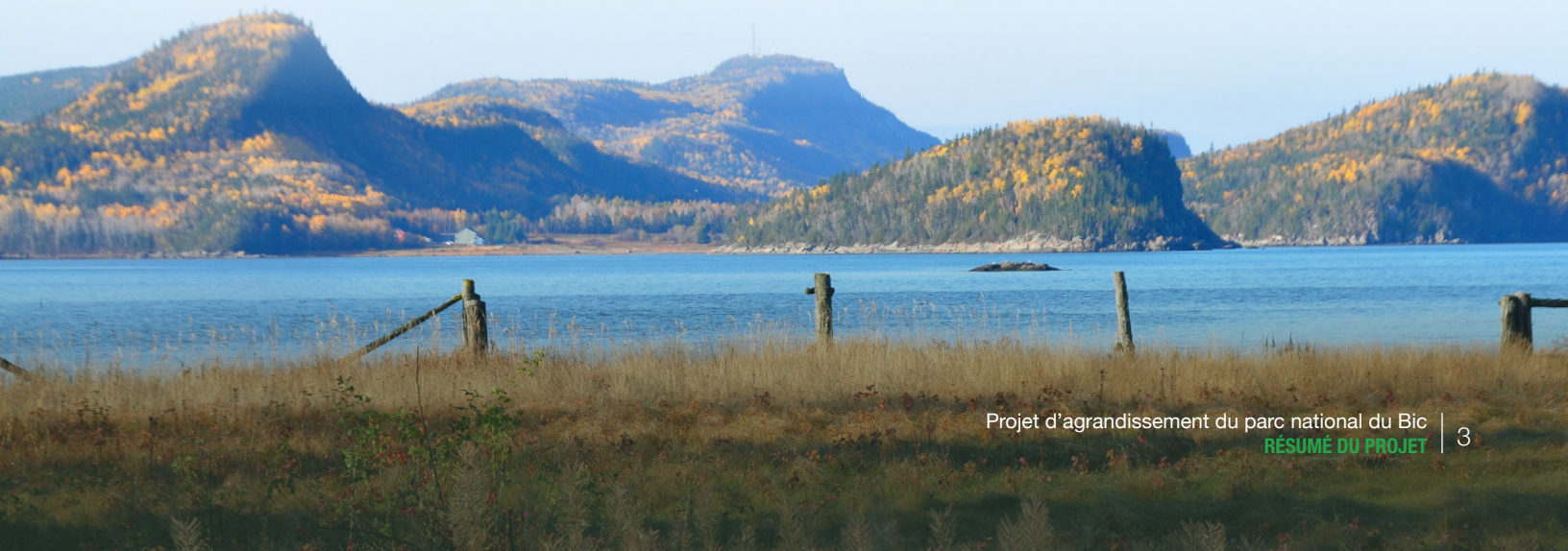
La faune terrestre du parc national du Bic comprend la plupart des espèces habituellement présentes à cette latitude. Cependant, puisque le territoire est relativement isolé et qu'il a une faible connectivité avec les territoires naturels périphériques, certaines des espèces qui nécessitent un plus grand domaine vital (l'ours noir, par exemple) y sont peu ou pas présentes. À l'inverse, des espèces comme le cerf

de Virginie y trouvent refuge et y sont abondantes. Quant aux oiseaux, ils y sont également très diversifiés et présents en grande quantité en raison des habitats diversifiés qu'on trouve dans le parc national. Enfin, les oiseaux de proie, qui effectuent notamment leur migration printanière à proximité des falaises du parc national, y sont observables en grand nombre.

Sur le territoire du parc national, l'occupation humaine a débuté il y a plus de 9 000 ans. Ce lieu a d'abord servi de résidence estivale aux peuples autochtones, qui y pratiquaient la chasse et la pêche de subsistance. Au 19^e siècle, l'endroit a été occupé par des pilotes du Saint-Laurent. À partir de la fin du 19^e siècle, des villégiateurs issus de la bourgeoisie anglophone s'y sont installés sur les côtes. Plusieurs bâtiments datant de cette époque subsistent sur le territoire. D'autres bâtiments et des milieux en friche témoignent du passé agricole des vallées et des tombolos, ces derniers étant des cordons littoraux unissant la côte d'une île à une autre côte.

Le parc national du Bic vise à préserver l'ensemble de ces milieux tout en favorisant la mise en valeur et la découverte du milieu par le biais d'activités éducatives et récréatives.

Les différents secteurs d'intérêt du parc national sont reliés par un réseau de 15 kilomètres de pistes cyclables et de 25 kilomètres de sentiers pédestres. En hiver, 13 kilomètres de pistes multifonctionnelles sont tracés et permettent des activités telles que la marche, le vélo à pneus surdimensionnés et le ski de fond. Plusieurs sentiers sont également accessibles en raquettes ou en ski nordique. Finalement, pour prolonger l'expérience, le visiteur peut séjourner au parc national dans 238 sites de camping, 11 yourtes, 10 chalets, 9 prêts-à-camper traditionnels et 29 prêts-à-camper « Étoile ».



Le projet

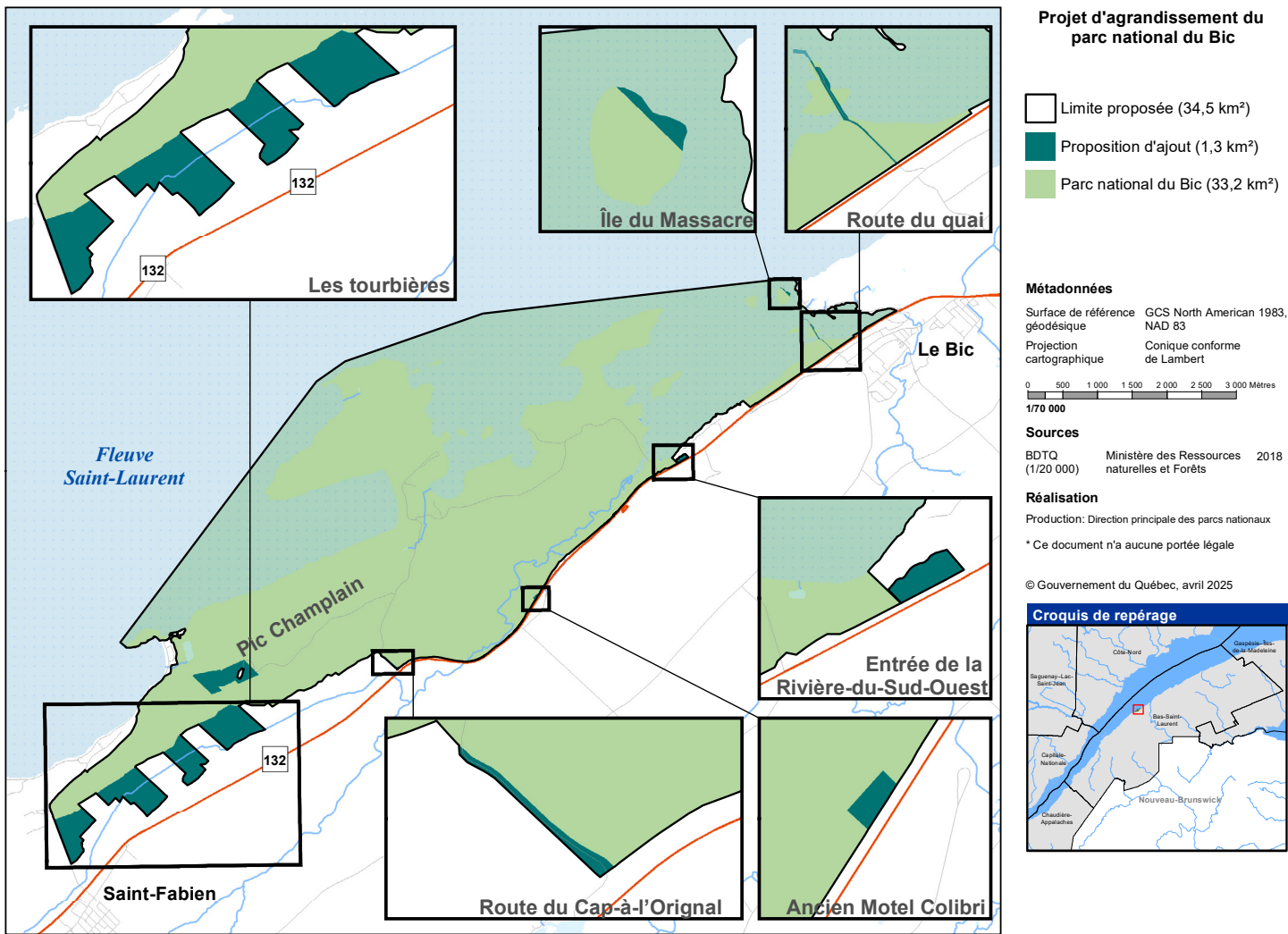
Le projet d'agrandissement du parc national du Bic vise principalement à intégrer des terrains de 1,1 km² situés dans le secteur de Saint-Fabien (carte 1). Ces terrains sont caractérisés par la présence de tourbières, dont certaines ont anciennement été exploitées et ont fait l'objet de projets de restauration. Ces travaux de restauration écologique ont débuté en 2009 dans le cadre de projets de recherche menés par le Groupe de recherche en écologie des tourbières (GRET) de l'Université Laval, en collaboration avec l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec (APTHQ). Les aménagements ont notamment été réalisés par le transfert de végétaux typiques des tourbières et par la création d'un complexe de milieux humides diversifié. Le secteur comporte aussi des zones naturelles qui n'ont jamais été exploitées, et qui abritent des espèces floristiques en situation précaire.

Le projet d'agrandissement permettrait de consolider les limites du parc national par l'ajout de terrains de moindre superficie. Ainsi, il est proposé d'intégrer au parc national du Bic un terrain de 0,2 km² qui appartenait auparavant à la Société Radio-Canada, dans le secteur du pic Champlain, des terrains de 0,01 km² correspondant à la route du quai du Bic et à une partie de l'île du Massacre, la partie ouest de l'emprise de la route du Cap-à-l'Original (0,005 km²) et 2 terrains en bordure de la route 132 (ancien Motel Colibri et un terrain à l'est de l'entrée de la Rivière-du-Sud-Ouest – 0,15 km²). Des ajustements mineurs liés à la rénovation cadastrale des limites du parc national pourraient aussi être réalisés. L'ensemble de ces terrains (1,3 km²) ont été acquis de gré à gré par le gouvernement. Au terme du processus d'agrandissement, le parc national du Bic atteindrait 34,5 km².

À noter que le Règlement sur les parcs sera modifié pour exempter la population de l'obligation d'être titulaire d'un droit d'accès pour emprunter la route du quai du Bic.



Carte 1 : Proposition de modification des limites du parc national du Bic.



Modification du zonage

Le zonage est un outil de planification et de gestion essentiel pour assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité dévolue aux parcs nationaux. L'attribution d'une catégorie de zone à un secteur reflète des connaissances sur les patrimoines naturel, culturel et paysager et l'utilisation actuelle ou projetée du territoire. Le zonage guide ainsi les interventions dans une perspective de préservation à long terme.

Cet outil est utilisé par l'exploitant du parc national, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) dans ce cas-ci, qui le met en application dans ses décisions de gestion et de développement. Tous les projets d'aménagement doivent concorder avec le plan de zonage établi.

Le processus d'agrandissement offre non seulement l'occasion de mettre à jour le zonage des terrains qui seraient intégrés au parc national, mais celui de l'ensemble du parc national. Cette proposition reflète la volonté d'accroître, d'une part, la protection d'éléments des patrimoines naturel, paysager et culturel, et d'autre part, l'usage des aménagements existants. Ainsi, quatre des cinq types de zones possibles sont proposés dans le plan de zonage, soit les zones de préservation extrême, de préservation, d'ambiance et de services.

Tableau 1 : Le zonage dans les parcs nationaux du Québec.

Type de zone	Définition	Exemples d'aménagements ou d'activités permises
Préservation extrême	Zone vouée exclusivement à la protection du patrimoine naturel et paysager et qui n'est accessible qu'exceptionnellement.	Recherche scientifique permise avec autorisation du directeur
Préservation	Zone vouée principalement à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et qui n'est accessible que par des moyens ayant peu d'impact sur le milieu.	- Sentiers de randonnée pédestre et sentiers de raquettes - Belvédère
Ambiance	Zone vouée à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager et caractérisée par un aménagement favorisant son accessibilité.	- Chemin carrossable ou cyclable - Stationnement secondaire - Pêche et navigation
Services	Zone vouée principalement à l'accueil, à l'hébergement ou à l'administration.	- Centre de services - Stationnement principal - Camping aménagé
Récréation intensive	Territoire occupé par un terrain de golf ou un centre de ski.	- Centre de ski alpin - Terrain de golf

Le tableau 2 montre les différences entre le zonage en vigueur (carte 2) et le zonage proposé (carte 3).

Tableau 2 : Surface et importance relative, par zone, du zonage en vigueur et du zonage proposé.

Type de zone	Zonage en vigueur		Zonage proposé	
	Superficie (km ²)	Proportion (%)	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Préservation extrême	0,51	1,54 %	0,55	1,59 %
Préservation	19,31	58,12 %	22,86	66,25 %
Ambiance	12,64	38,04 %	10,60	30,72 %
Services	0,76	2,30 %	0,50	1,44 %
Récréation intensive	-	-	-	-
Total	33,23	100 %	34,51	100 %

Zone de préservation extrême

La zone de préservation extrême du cap Enragé serait maintenue avec des ajustements mineurs liés à la récente mise à jour des données hydrographiques. L'objectif poursuivi dans cette zone est de protéger du piétinement certaines espèces floristiques vulnérables et de conserver intégralement un échantillon du territoire du parc national.

Zone de préservation

Globalement, la surface de la zone de préservation passerait de 58 à 66 % du parc national. Cette zone serait ajustée pour bonifier la protection des milieux naturels du territoire, tout en reflétant le développement du territoire depuis sa création. Elle comprendra :

- Des secteurs sensibles à l'érosion en raison des fortes pentes et de la faible épaisseur des dépôts (Les Murailles, la citadelle et les noyaux rocheux du parc national);

- Des habitats représentatifs de la région naturelle (marais salé, cédrière humide du cap à l'Orignal et tombolos);
- Des secteurs d'intérêt végétal (flancs abrupts, falaises, noyaux rocheux et tourbières);
- Des secteurs d'intérêt faunique (l'anse à l'Orignal, qui abrite une importante population d'eiders à duvet et une petite colonie de phoques, ainsi que la rivière du Sud-Ouest, où la pêche est interdite entre la route 132 et son embouchure);
- D'anciens champs qui permettent de préserver les paysages agricoles et de maintenir des trouées visuelles qui offrent des points de vue aux visiteurs sur le havre du Bic et sur certains caps rocheux. Leur préservation contribuera à la protection des patrimoines culturel et paysager et offrira des témoins de la réalité culturelle du territoire.

Les tourbières de Saint-Fabien acquises dans le cadre du projet et le sommet du pic Champlain, qui constituent la majeure partie de la proposition d'agrandissement, se trouveraient également dans une zone de préservation. Le secteur des tourbières

comporte déjà quelques sentiers pédestres et trois plateformes d'observation (voir la carte 4). Ces infrastructures seraient entretenues afin d'offrir une expérience éducative sur l'importance écologique des tourbières, tout en mettant à l'avant-plan les projets de restauration du milieu. Pour protéger cet écosystème vulnérable, aucune autre infrastructure n'est prévue.

Le projet de restauration écologique réalisé dans ce secteur est le premier projet de restauration à grande échelle de ce type de tourbière au Canada. Lors de la restauration des tourbières, différentes techniques ont été employées, notamment le transfert de tapis de sphagnes, le reprofilage de surface, le remouillage de marécage et de fen, le contrôle d'une espèce végétale exotique envahissante (le roseau commun) par bâchage, la plantation d'arbres et d'arbustes et la création de marres. Ces interventions orientent et accélèrent la réhabilitation du milieu naturel pour faire en sorte qu'à terme, le secteur présente des tourbières restaurées dont les effets positifs favoriseront la biodiversité, la séquestration du carbone et le captage de l'eau.

La gestion des territoires des parcs nationaux se fait habituellement de manière à laisser libre cours aux processus naturels. Toutefois, en accord avec l'orientation 2.1 de la Politique sur les parcs nationaux du Québec, une approche de gestion adaptative peut être adoptée et des mesures de restauration des milieux naturels dégradés peuvent être mises en œuvre. Ainsi, il est proposé de poursuivre les efforts de restauration déployés par le passé, de documenter les meilleures pratiques et de partager les connaissances pour servir d'exemple à d'autres projets de restauration.

Zone d'ambiance

La zone d'ambiance, quant à elle, correspond principalement aux secteurs aménagés (chemin carrossable ou cyclable, stationnement secondaire, aire de pique-nique, ligne électrique). Elle couvre aussi la baie du Ha! Ha! et le havre du Bic en raison de leur tolérance à une fréquentation à des fins récréatives non intensives. Cette zone a été restreinte pour mieux encadrer les infrastructures actuelles.

Finalement, une zone d'ambiance de petite superficie est proposée pour l'implantation potentielle d'infrastructures. En effet, pour faire face à la problématique d'approvisionnement en eau du parc national lors de périodes de sécheresse prolongées, un terrain muni d'un puits a été acquis (ancien Motel Colibri) et serait intégré aux limites du parc national dans le cadre du présent projet d'agrandissement. Une petite infrastructure de pompage, accessible par la route 132, pourrait éventuellement être mise en place.

Zone de services

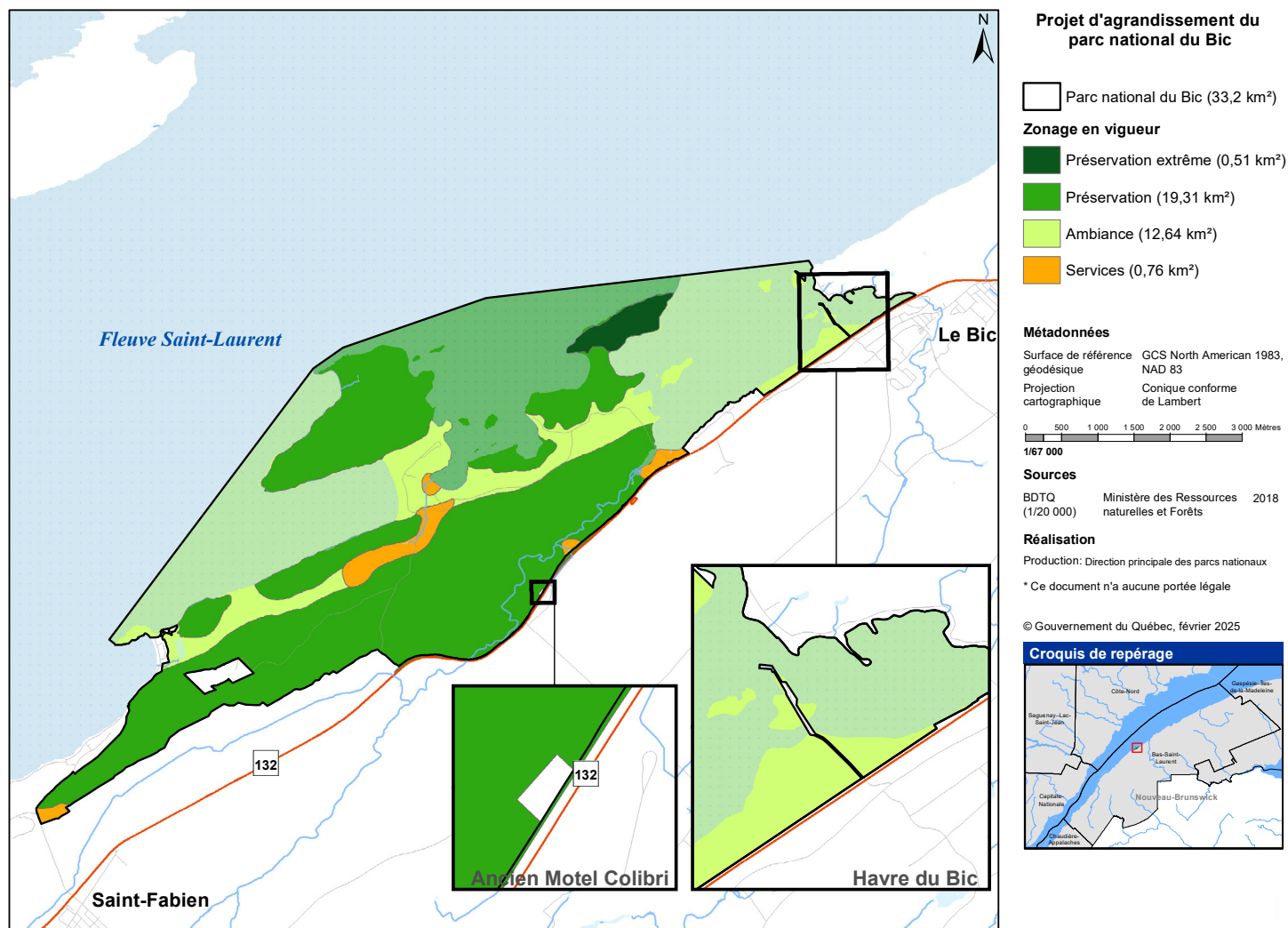
Finalement, la zone de services correspond aux stationnements principaux, aux aires d'hébergement et de camping et aux aires d'accueil des visiteurs. Aucun développement d'ampleur n'est prévu dans le parc national, et les zones qui étaient prévues par le zonage en vigueur ont été ajustées pour correspondre à l'utilisation actuelle du territoire.



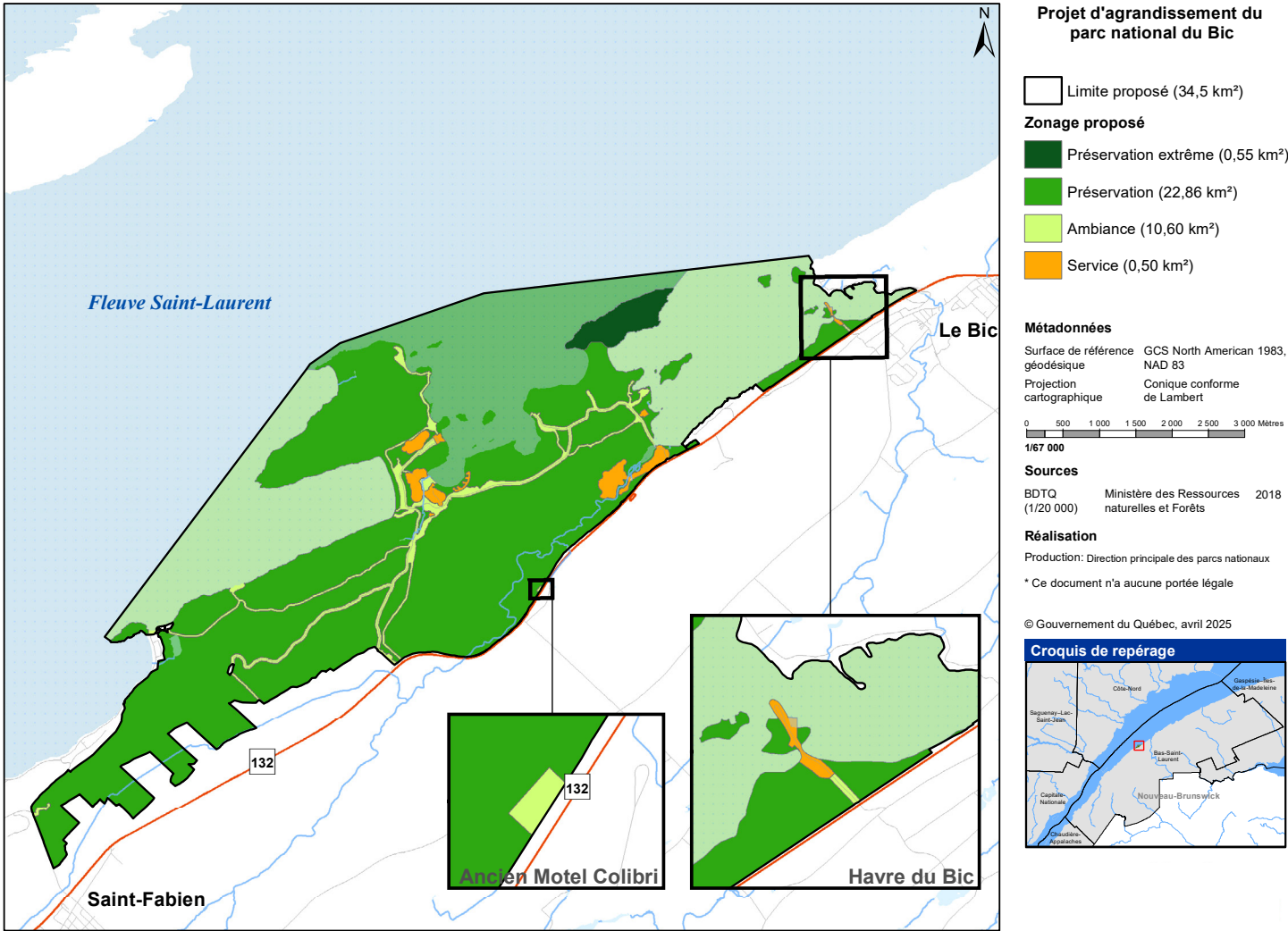
Autres modifications :

- La majeure partie de la zone de services du belvédère Raoul-Roy a été convertie en zone de préservation;
- La zone de services de la Coulée-à-Blanchette a été intégrée au secteur des campings Tombolo et Rioux ;
- Une zone de services a été ajoutée pour les bâtiments administratifs au nord de la rivière du Sud-Ouest;
- La zone de services du camping de la Rivière-du-Sud-Ouest a été ajustée pour correspondre au développement actuel;
- Une zone de services a été ajoutée autour de la route du quai pour les visiteurs du havre du Bic. Une nouvelle infrastructure d'accès à l'eau pour les embarcations légères pourrait y être implantée.

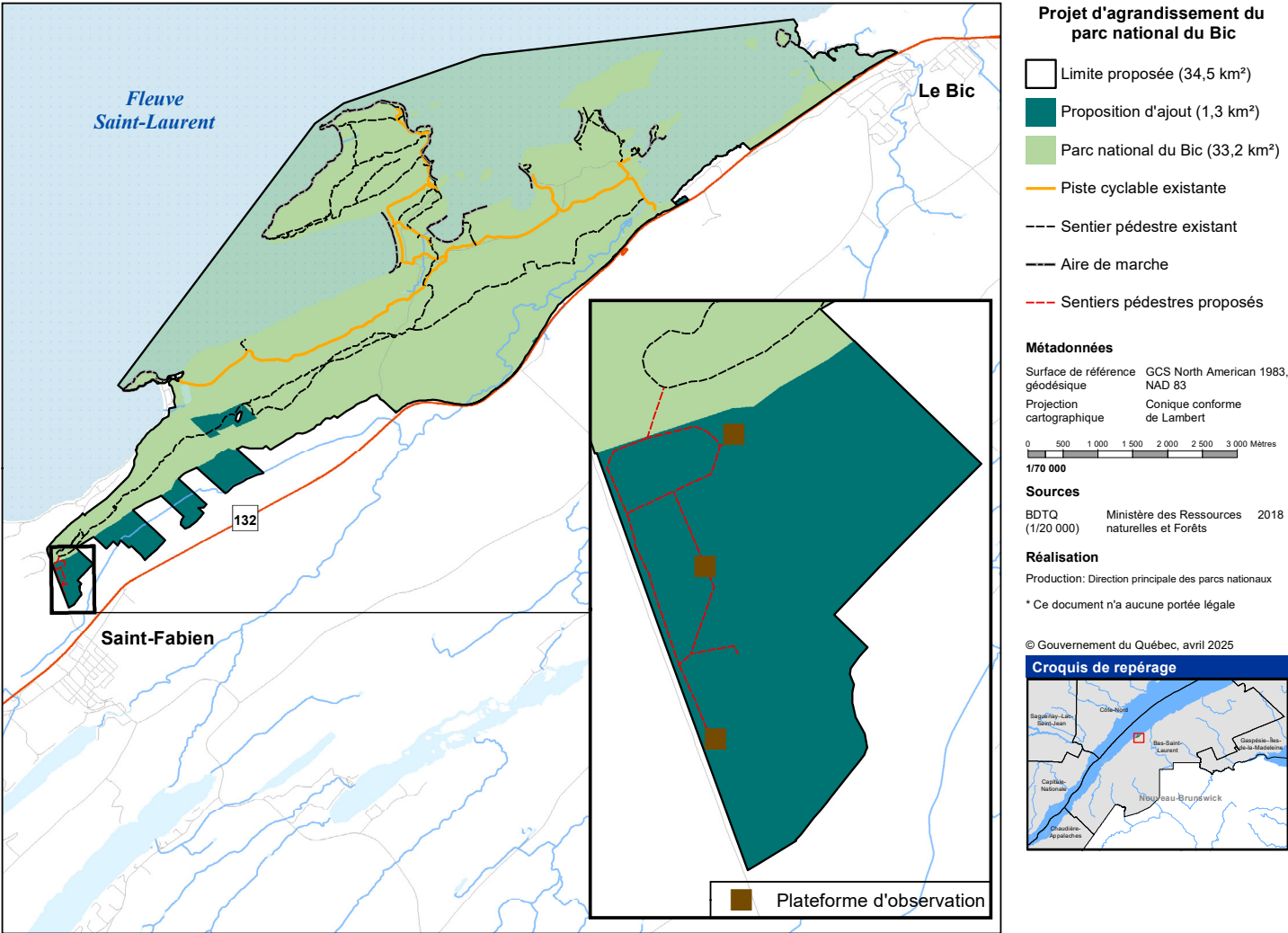
Carte 2 : Zonage en vigueur.



Carte 3 : Zonage proposé.



Carte 4 : Aménagements existants dans le secteur des tourbières.





Démarche de consultation

La démarche de consultation fait partie intégrale du processus d'agrandissement d'un parc national. Elle permet de recueillir les commentaires sur les modifications proposées aux limites et au zonage du parc national, à divers moments durant le processus, afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Pour prendre en compte les suggestions soumises et les enjeux soulevés, des ajustements au projet peuvent être apportés tout au long de la démarche de consultation.

Cette démarche comprend :

- des consultations ciblées auprès des parties prenantes locales et régionales;
- des consultations particulières auprès des communautés autochtones concernées pour assurer la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations;
- une consultation publique de 60 jours, en ligne, à la suite de la publication de l'avis d'intention d'agrandir un parc national à la *Gazette officielle du Québec*.

Une audience publique par le Bureau d'audience publique sur l'Environnement pourrait être tenue si des oppositions écrites sont transmises au MELCCFP durant ces 60 jours.

Finalement, une seconde période de consultation publique de 45 jours, en ligne, est effectuée lors de la proposition de modification du Règlement sur les parcs est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Besoin d'en savoir plus?

Consultez le site du gouvernement du Québec pour obtenir des informations sur le [projet d'agrandissement du parc national du Bic](#).

Pour transmettre vos commentaires, écrivez à l'adresse courriel : consultation-parcs@environnement.gouv.qc.ca.